



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 11 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 12 décembre 2024 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
18 membres présents sur 29 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre Henri Légeret, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 10 du 13 juin 2024
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Assermentation du nouveau municipal
8. Préavis no 26 / 2021 – 2026 : budget 2025
9. Election du/de la premier/ère vice-président/e
Election du/de la second/e vice-président/e
Election à la Commission de gestion et des finances
10. Rapports des délégations et représentations
11. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité in corpore, ainsi que la boursière Mme Christine von Siebenthal, et remercie chacun pour sa présence.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors des interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler haut et fort.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 18 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Régine Bernet, Karin Boismoreau, Sarah Bornet, Sheen Khurdi, Valérie Légeret, Brigitte Sculati, MM. Ludovic Angéloz, Christian Chatelan, Haxhi Hajdari et Sunil Khurdi.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 18 membres avec le Président, soit 17 votes à main levée, et 18 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 10 du 13 juin 2024

Mme Nicole Cosandey demande des précisions au point 6, intitulé « Communications municipales », de M. Gérald Dumusc, à la page 4, paragraphe « bâtiments » concernant les coûts liés au préavis sur les panneaux photovoltaïques. M. Gérald Dumusc répond que le chiffre avait été légèrement arrondi lors des informations orales fournies. Le compte a été modifié précisément après la séance.

La modification suivante est apportée au procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 :

Une correction est apportée lors de la séance du 12 décembre 2024. Mme Nicole Cosandey a constaté une différence dans les chiffres fournis à la Commission de gestion et des finances. M. Gérald Dumusc confirme qu'un montant de CHF 29.00 a été imputé par erreur et que le compte a donc été modifié après le Conseil général du 13 juin 2024.

Le procès-verbal est adopté par **16 oui, 0 non et 1 abstention, tel que modifié.**

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

Ni admission ni démission n'ont été annoncées auprès du bureau du Conseil général.

L'Assemblée reste composée de 18 membres avec le Président, soit 17 votes à main levée et 18 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ Rencontre avec les Présidents des Conseils communaux et généraux du district d'Aigle :

Le Président a été convié par le Préfet, M. Régis Joly, le 27 août 2024 à Villeneuve pour une séance afin de traiter diverses problématiques que les Conseils peuvent rencontrer et de discuter des solutions possibles.

➤ Sortie des aînés :

Le Président a été invité à la sortie des aînés qui a eu lieu le 5 septembre 2024 à Martigny. Une visite de la distillerie Morand et un tour de ville suivis d'un repas ont été organisés par la Municipalité. Un grand merci pour cette journée certes pluvieuse, mais au combien sympathique.

➤ Invitation des Carrières d'Arvel :

M. Yvan Burnier a été invité aux portes ouvertes des Carrières d'Arvel le 21 septembre 2024.

➤ Visite du Préfet :

En raison du départ de M. Régis Joly, Préfet du district d'Aigle, annoncé par la Chancellerie d'Etat en date du 4 octobre 2024, le contrôle annuel de la préfecture n'a pas eu lieu. Celui-ci est reporté à une date ultérieure.

➤ Remerciement pour son élection à la Municipalité :

M. Yvan Burnier tient à exprimer sa gratitude envers les personnes qui lui ont accordé leur confiance et ont voté pour lui. Après 20 ans au législatif, il se réjouit de pouvoir contribuer activement au sein de l'exécutif de la Commune et de consacrer davantage de temps à la communauté.

➤ Présidence du Conseil général au 1^{er} janvier 2025 :

En raison du départ de M. Yvan Burnier, la présidence est reprise par la Vice-présidente, Mme Stéphanie Luneau, au 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2025.

➤ *Prochaines séances du Conseil général pour l'année 2025 :*

D'entente entre la Municipalité et le bureau du Conseil général, les dates suivantes ont été retenues pour l'année 2025.

Un document récapitulatif a été distribué en même temps que les préavis. Au verso se trouvent les échéances des dépôts et des envois pour les convocations et les rapports.

Séances 2025

- Jeudi 13 février 2025
- Jeudi 13 mars 2025
- Jeudi 10 avril 2025
- Jeudi 15 mai 2025
- Jeudi 12 juin 2025 Préavis sur le rapport de gestion et les comptes 2024
- Jeudi 25 septembre 2025
- Jeudi 30 octobre 2025
- Jeudi 4 décembre 2025 Préavis sur le budget 2026

Sortie de fin d'année législative

- Samedi 14 juin 2025

➤ *Départ de M. Pierre Henri Légeret :*

Le Président remercie M. Pierre Henri Légeret pour ses loyaux services auprès de la Commune et lui souhaite le meilleur pour sa « retraite » bien méritée.

6. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

➤ *Eglise :*

En raison d'une panne, l'orgue de l'église ne pouvant être réparé, il est nécessaire de le remplacer par un nouveau modèle afin d'assurer la bonne tenue des services religieux.

➤ *Cimetière :*

Afin de réaliser la mise à jour du plan du cimetière, une photo par drone sera utilisée pour exécuter le report des différentes tombes.

➤ *Service des eaux :*

Une fuite s'est produite au niveau du Pont des Six-Poses. Celle-ci a été réparée.

➤ *Police :*

La police de proximité patrouille régulièrement dans le village. Une fois par mois, le poste mobile de la gendarmerie est présent près de la zone commerciale.

➤ *ORPC - Organisation Régionale de Protection Civile :*

Rien à signaler.

➤ *SDIS du Haut-Lac :*

Lors du recrutement du 7 novembre, une dizaine de personnes se sont présentées. Plusieurs nominations ont eu lieu, dont celle de M. David Granato, de Rennaz, au grade de premier-lieutenant.

Mme Carine Boulard, Municipale

➤ *Constructions :*

Le chantier de transformation du CeRN (Centre d'entretien des routes nationales) se poursuit. Parmi les avancées notables, deux nouveaux silos à sel ont été installés. Ces derniers, en bois et de forme carrée, ont une capacité supérieure à celle des précédents.

Le chantier de la place des gens du voyage a démarré avec une semaine d'avance. La première phase des travaux, prévue cet hiver, consiste en un goudronnage, en anticipation du retour des gens du voyage au printemps. Cette phase ne comprend pas encore les autres services. M. Gérald Dumusc fait partie du comité de pilotage (COFIL) et se rend à Lausanne une fois par mois pour suivre l'avancement des travaux.

Lors de la dernière séance du Conseil général, Mme Carine Boulard avait mentionné la collaboration avec la commune d'Aigle pour la gestion des dossiers relatifs à la police des constructions. Cependant, un changement est survenu : en raison de la surcharge de travail de son service technique, la commune d'Aigle a mis fin à cette collaboration. En conséquence, la Municipalité a fait appel à M. Ludovic Sherif, du bureau Easy-Process à Veytaux, avec lequel nous avons déjà collaboré pour la mise à jour des Street-box de la zone de la Jonnaire. Il convient de préciser que M. Sherif est également membre de la Municipalité de sa commune, ce qui présente un avantage pour la compréhension des dossiers.

En 2024, la commune a délivré : huit permis d'utilisation ou d'habitation, quatre mises à l'enquête, quatorze autorisations municipales et trois permis de construire.

La Municipalité a également reçu neuf demandes de procédés de réclame, toutes acceptées.

➤ *Forêts :*

Le contrat d'entretien avec le Groupe Forestier des Agites (GFA) a été reconduit pour une durée de quatre ans. Il comprend un amendement spécifique visant l'éclaircissement de la lisière située près du chalet du Cimetière (propriété de la Commune), avec des travaux prévus pour le début de l'année 2025.

➤ *Lutte contre les moustiques :*

Lors des deux crues centennales du Rhône en juin 2024, une éclosion massive de moustiques a eu lieu, notamment entre le Rhône et le Grand-Canal, le long du Vieux-Rhône et dans la région de la Grange du Bras. Il convient de noter que deux variétés spécifiques de moustiques sont responsables de ces invasions. Quatre traitements ont été réalisés : trois par drone, offrant une précision supérieure à celle des hélicoptères, et un dernier traitement manuel.

Le coût total pour 2024 s'élève à CHF 25'725.00 pour les cinq communes du cercle. Les résultats ont été très positifs, et ce procédé sera reconduit en 2025, selon les besoins.

➤ *Commission « Village Fleuri » :*

Une commission municipale « Village Fleuri », dédiée à l'embellissement floral de la commune, sera réactivée pour l'année 2025. Les personnes intéressées, qu'elles soient membres du Conseil général ou pas, peuvent se faire connaître auprès de Mme Carine Boulard. Une réflexion sera menée sur la manière d'aborder ce projet, afin d'éviter de reproduire les erreurs des initiatives passées.

➤ *Déchets :*

Hormis les problèmes récurrents liés aux déchets sauvages, constatés principalement à l'Écopoint, Mme Carine Boulard annonce qu'une nouvelle organisation des tournées des ordures ménagères, en collaboration avec le transporteur, sera mise en place début 2025. Le vidage des Moloks et des containers des entreprises, actuellement effectué le jeudi, sera déplacé au lundi après-midi. Cette modification vise à améliorer la logistique. Une tournée supplémentaire pour les Moloks sera prévue le vendredi, si nécessaire, en fonction des alertes envoyées directement au transporteur. Le changement de jour sera communiqué par écrit aux entreprises privées.

Mme Carine Boulard confirme que la taxe sur les déchets restera inchangée pour l'année 2025, soit une taxe de base de CHF 50.00 HT par adulte (+ 18 ans), 46 centimes le kilo pour les déchets ménagers et 43 centimes le kilo pour les déchets verts, hors taxes.

Mme Carine Boulard souhaite à l'assemblée de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille et se réjouit de retrouver tout le monde en 2025.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Service des eaux :*

Concernant le service des eaux, des contrôles réguliers ont été effectués ces dernières années pour détecter les fuites dans le réseau de distribution, notamment par l'installation de capteurs sur les vannes, ce qui s'est révélé efficace. Toutefois, il y a longtemps qu'un inventaire de l'état des collecteurs n'avait pas été effectué, ainsi qu'une mise à jour des plans des eaux usées. Un nettoyage des canalisations a été réalisé, et une inspection par caméra du réseau du village a été effectuée. Ces inspections ont révélé que le réseau est globalement en bon état, bien qu'il soit nécessaire d'effectuer des réparations à certains endroits afin de garantir une étanchéité dans les deux sens. Cela implique que l'eau ne doit pas s'infiltrer et que les eaux usées ne doivent pas s'échapper.

Pour pérenniser le réseau, un préavis sera présenté en 2025 pour la mise à jour des plans et leur transmission à Cartoriviera. La Municipalité collabore avec la géomaticienne de la commune de Noville.

Comme mentionné précédemment, la surveillance de la distribution des eaux par capteurs ne prévient pas les ruptures de conduites. Cela a été le cas le 31 juillet 2024, près du pont des Six-Poses, comme l'a précisé M. Pierre Henri Légeret. Trouver une entreprise disponible pour effectuer les réparations la veille du 1er août et durant les jours suivants s'est avéré difficile. Dans un premier temps, une vanne a été posée pour neutraliser la rupture, puis la conduite a été remplacée sur une certaine distance.

Un grand merci est adressé au fontainier ainsi qu'au personnel de la voirie pour avoir assuré, dans un premier temps, les réparations en tant qu'entreprise de dépannage.

➤ *Les routes :*

La DGMR a renouvelé le tapis bitumeux sur le pont des Six-Poses. Elle a proposé à la Municipalité de profiter de l'installation de ce chantier et de la fermeture temporaire de la route pour effectuer les mêmes travaux à l'entrée de la traversée du village, et ceci pour un montant de CHF 17'000.00 avant subventions. Cette proposition a été acceptée par la Municipalité, bien que cela dépasse le budget initial.

Concernant le giratoire du Pré-de-la-Croix, qui se situe près du centre commercial Coop, comme cela avait été annoncé précédemment, après négociation, les travaux ont été pris en charge par la société COOP, à l'exception de l'éclairage. En raison de l'épaisseur imprévue de l'enrobé (plus de 35 cm) à cet endroit, il a été décidé d'opter pour une solution d'éclairage solaire. Cette option a permis de réaliser des économies sur les travaux de génie civil et a aussi permis de réduire les délais, avec une avance sur le calendrier de deux semaines. Le coût final pour la Commune ne devrait pas dépasser le montant initialement prévu, bien qu'il soit affecté à des comptes différents.

Cette réalisation contribue à améliorer la fluidité du trafic et sert également de ralentisseur.

➤ *Radars pédagogiques :*

Une analyse de la circulation sur la route du village, menée sur une période de sept mois, révèle une moyenne de 190 véhicules par jour. Les données indiquent un respect global des limitations de vitesse. Les quelques excès de vitesse sont principalement constatés durant la nuit.

➤ *Mur du château :*

La Syndique et M. Gérald Dumusc se sont rendus au tribunal pour plaider le dossier. Après une dernière tentative de conciliation proposée par le Président du tribunal, chaque avocat a présenté ses arguments lors d'une audience tenue dans une grande salle, en présence de plus de 100 stagiaires venus assister aux débats. Avec humour, M. Gérald Dumusc souligne : « Une affluence qui témoigne, sans doute, de l'importance capitale du dossier ! » La Municipalité attend désormais la décision du tribunal, annoncée pour la fin de l'année 2024. Toutefois, M. Gérald Dumusc reste sceptique quant à l'avancée de cette affaire.

➤ *Les gens du voyage :*

Les « somos » (tuyaux) et les collecteurs seront posés cet hiver, en même temps que l'enrobé. La suite des travaux est prévue après la période estivale, durant la saison hivernale 2025-2026.

➤ *Décoration de Noël :*

Cette année, la Municipalité a réparti les décorations dans tout le village et installé le portique lumineux à l'entrée sud plutôt qu'au nord, en raison des contraintes de hauteur exigeant un gabarit de 4,20 m.

➤ *Bâtiment de voirie :*

La mise à l'enquête du projet du bâtiment de voirie et de la déchetterie est en cours et arrive à son terme. Le projet progresse par rapport aux soumissions qui ont été envoyées et aux marchés publics.

➤ *Route du village :*

Toutes les factures ont été reçues. Il ne manque plus que le versement de la subvention par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Le crédit alloué pour l'ensemble des travaux était de CHF 1'780'000.00. Le coût total, inauguration comprise, s'élève à CHF 1'780'231.50. Les chiffres définitifs doivent encore être confirmés. Cependant, la subvention attendue est d'environ CHF 150'000.00 ce qui ramènerait le coût effectif à environ CHF 1'630'000.00.

M. Gérald Dumusc exprime ses vœux de joyeuses fêtes de fin d'année à tous, en souhaitant que l'année 2025 apporte joie, bonheur et satisfaction en abondance.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Projet du nouveau collège :*

La maquette du nouveau projet collège, ainsi que les plans ont été mis à disposition des membres du Conseil général à l'entrée de la salle. M. Fabio Lecci reste à disposition pour toutes questions.

➤ *Association régionale de l'action sociale du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut (ARASAPE) :*

M. Fabio Lecci évoque le document intitulé "Wording ARASAPE" daté du 28 novembre 2024, précédemment transmis, qui détaille la situation de l'action sociale. Ce document met en lumière les difficultés financières importantes rencontrées par l'ARASAPE depuis 2023. Il reste également à disposition s'il y a des questions.

M. Fabio Lecci souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

Mme Muriel Ferrara félicite le président, M. Yvan Burnier, pour son élection à la Municipalité et lui souhaite la bienvenue. Elle espère qu'il y trouvera autant de plaisir que ses collègues, s'autorisant à parler en leur nom. L'ambiance du lundi soir autour de la table est excellente, malgré des sièges peu confortables, ce n'est pas la Commission de gestion et des finances qui la contredira. Bien que des désaccords existent parfois, le consensus demeure le moteur de la démocratie.

➤ *Agglomération Rivelac :*

Comme annoncé par OiOiweb, la population a été informée que le PA5 (plan d'affectation de 5e génération) et le PDI (plan directeur intercommunal) ont été mis en consultation publique du 19 octobre au 17 novembre. Cela signifie que le dossier de l'Agglomération Rivelac avance lentement mais sûrement.

➤ *Plan d'affectation communal (PACom) :*

Sa mise à jour avance également. La Municipalité vient de recevoir les dernières informations du Canton. Comme précédemment expliquées, la Municipalité a décidé d'y intégrer les routes de la Jonnaire. Aujourd'hui, ces routes n'appartiennent pas à la commune, mais aux propriétaires des parcelles. Toutefois, la Commune doit en assurer l'entretien, et il est actuellement impossible de traiter les véhicules sans plaques ou mal garés.

D'après le nouveau calendrier établi avec le bureau d'urbanisme Repetti, l'enquête concernant ce PACom devrait commencer au début de l'été, sous réserve que tout se passe bien.

➤ *Nouvelle secrétaire municipale :*

Toujours grâce à l'application OiOiweb, il a été annoncé, ainsi qu'un affichage au Pilier public, que la Municipalité est à la recherche d'un-e secrétaire municipal-e. En effet, d'un commun accord, le contrat de Mme Carole Guérin a été résilié, celle-ci étant absente depuis le 11 juin 2024.

En attendant la perle rare, Mme Brigitte Beuchat et Mme Valérie Teissl assurent l'intérim. La Municipalité tient à remercier vivement Mme Teissl, qui a tenu la barre d'une main de maître jusqu'à l'arrivée de Mme Beuchat.

➤ *Édition des décisions municipales :*

Dans le courant du mois de juillet 2024, un tout-ménage retraçant les décisions d'intérêt général prises par la Municipalité pendant le premier semestre 2024 a été distribué. Les informations relatives aux décisions seront publiées chaque semestre. La Municipalité précise avec humour que cela démontre qu'elle n'est pas inactive.

➤ *Sortie des aînés :*

Comme l'a annoncé le Président, il a été décidé de déroger au traditionnel dîner des aînés du début décembre et de le remplacer par une sortie, qui a eu lieu le 5 septembre 2024. La destination était une visite de la Cave Morand, suivie d'un tour de la ville de Martigny en petit train, malheureusement sous une pluie battante, mais cela n'a pas entravé la bonne humeur de toutes et tous. La journée s'est conclue par un dîner dans un restaurant de Martigny. Mme Muriel Ferrara estime que l'expérience a été une réussite, vu tous les messages de remerciement reçus.

Mme Muriel Ferrara conclut son intervention par une réflexion concernant l'élection complémentaire à la Municipalité de l'automne. Cette année, la campagne électorale de Rennaz a fait irruption sur les réseaux sociaux. C'est sans doute dans l'air du temps, mais il est essentiel de garder une certaine mesure, car, comme chacun le sait, ces plateformes sont souvent le lieu où tout le monde se lâche. Certains propos tenus sur ces réseaux ont pu être perçus comme offensants envers les membres de la Municipalité, au point de remettre en question leur intégrité. Elle tient à rappeler que tous les Conseillers généraux et municipaux ont prêté serment, dont voici l'énoncé :

"Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

Elle remercie l'Assemblée pour son attention.

7. Assermentation du nouveau municipal

Selon l'article 7 du règlement du Conseil général :

« Les membres absents du conseil général et de la municipalité, de même que ceux élus après une élection complémentaire, sont assermentés devant le conseil par le président de ce corps, qui en informe le préfet. Le président leur impartit un délai après l'échéance du délai de réclamation ou de recours prévu par la législation en matière d'exercice des droits politiques. »

M. Yvan Burnier a été élu à la Municipalité le 13 octobre 2024, avec prise de fonction le 1er janvier 2025. Afin de procéder à son assermentation, il est remplacé par la Vice-présidente, Mme Stéphanie Luneau, jusqu'à la fin de ce point de l'ordre du jour.

La Vice-présidente procède à l'assermentation de M. Yvan Burnier, qui prête serment en levant la main droite, conformément à l'article 7 du règlement du Conseil général.

8. Préavis no 26 / 2021 – 2026 : budget 2025

En accord avec la Commission de gestion et finances, le Président propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte à main levée à l'unanimité.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Nicole Cosandey. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Mme Carine Boulard apporte une correction au rapport de la Commission de gestion et des finances. A la page 2, point 3, concernant le groupement forestier des Agites (GFA), il convient de préciser que la durée mentionnée doit être de 4 ans et non de 6 ans comme indiqué.

Le Président passe en revue les comptes, position après position. Il invite chaque membre à prendre la parole lors des questions, au moment désigné.

Points 350 : collège et 351 : Maison de commune

M. Olivier Pautrel demande quelle sera la destination du nouveau mobilier des salles de L'arennaz, du Lavoir et de la Municipalité, qui vont être remplacés.

Mme Muriel Ferrara répond que les chaises du bureau de la Municipalité sont vétustes. Un test de confort a été réalisé par les membres de la Commission de gestion et des finances afin de leur démontrer la nécessité d'un changement, ce qui a confirmé son utilité. La question d'une rénovation a également été envisagée. Toutefois, après renseignement pris auprès d'un membre de la Commission, il s'avère que la remise en état serait très coûteuse.

Concernant le mobilier de la salle du Lavoir, celui-ci est très robuste, mais aussi lourd, ce qui le rend peu pratique et encombrant. L'idée est donc d'opter pour un matériel plus modulable, pratique et d'une teinte plus claire. Les dernières tables achetées seront toutefois conservées.

Pour trouver des preneurs, la Municipalité contactera en priorité les communes voisines afin de connaître leur intérêt pour ce mobilier de seconde main. Toute personne intéressée peut également écrire directement à l'administration pour être inscrite sur une liste d'attente.

M. Dominique Weber rappelle que, selon le règlement du Conseil général, les questions posées par les conseillers doivent être notifiées dans le rapport des commissions. Mme Nicole Cosandey en prend bonne note.

Point 43.311 – Achat matériel + outillage

En réponse à la question de M. Olivier Pautrel concernant les poubelles dites "requin", M. Gérald Dumusc confirme que certaines anciennes poubelles seront remplacées par ce modèle. Cette initiative s'appuie sur une expérience qui a démontré que ces poubelles résistent mieux au vandalisme et au feu. L'objectif est également d'uniformiser le mobilier urbain dans l'ensemble du village.

Par ailleurs, M. Olivier Pautrel propose d'installer l'une de ces poubelles près de l'espace végétalisé où se trouvent quatre bancs, après la fontaine qui accueille la création du « Foutimasseur ». Il constate que cet endroit est fréquemment jonché de déchets. M. Gérald Dumusc confirme que la voirie a déjà prévu d'y installer une poubelle.

Point : 58.352 : Paroisse catholique

M. Olivier Pautrel demande comment est répartie la participation aux coûts d'entretien et de rénovation de l'église catholique entre les différentes communes.

Mme Muriel Ferrara explique que cette répartition se fait en fonction du nombre d'habitants. Étant donné que Rennaz ne dispose pas d'une église catholique sur son territoire, la Commune contribue aux frais de culte selon une convention établie. Contrairement aux temples protestants, qui sont propres à chaque commune, l'église catholique est partagée entre les villages de Roche, Chessel, Noville et Rennaz.

Point 61.351 : Prestations police cantonale

Mme Thérèse Raja demande si les passages de la police seront plus fréquents, car elle trouve le montant de la contribution conséquent.

Mme Muriel Ferrara répond que ce montant concerne la police cantonale. Il est lié au décompte annuel de la nouvelle péréquation (MCH2). Ce montant est calculé en fonction du nombre d'habitants et du taux des impôts, entre autres critères.

Point 72.352 : ARASAPE participation

M. Dominique Weber s'interroge sur les problèmes financiers de l'ARASAPE et leurs éventuelles conséquences pour la commune.

En réponse, M. Fabio Lecci explique qu'en effet l'ARASAPE traverse actuellement une période difficile, tant du point de vue organisationnel que de sa gouvernance. Pour faire face à cette situation, des personnes de l'État de Vaud viennent apporter leur soutien et leur appui. Cependant, cette situation ne devrait pas avoir d'impact direct sur les comptes communaux, et aucune alerte de malversation n'a été signalée. Par contre, suite au départ du directeur, plusieurs problèmes ont déjà pu être identifiés.

Aucune question n'a été soulevée concernant le plan d'investissement 2025-2029.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 26 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	5'883'810.00
Revenus	CHF	<u>5'884'280.00</u>
Résultat (bénéfice présumé)	CHF	470.00

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle salue également la Commission de gestion et des finances pour la bonne collaboration et la qualité de son rapport.

**9. Election du/de la premier/ère vice-président/e
Election du/de la second/e vice-président/e
Election à la Commission de gestion et des finances**

Le Président rappelle l'article 9 du règlement du Conseil général :

« Art. 9.-¹ Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

² Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention est faite au procès-verbal. »

Election du/de la premier/ère vice-président/e :

A la première vice-présidence est proposé M. Oliver Pautrel.

Il est élu **tacitement par acclamation** pour six mois du 01.01.2025 au 30.06.2025.

Election du/de la second/e vice-président/e :

A la seconde vice-présidence est proposé M. Christophe Roumier.

Il est élu **tacitement par acclamation** pour six mois du 01.01.2025 au 30.06.2025.

Election à la Commission de gestion et des finances :

En raison de la nomination de Mme Stéphanie Luneau à la présidence, M. Yann Accart est proposé pour son remplacement.

L'Assemblée approuve cette candidature par acclamation.

La Commission se compose de :

1er membre :	Mme Nicole Cosandey
Membre :	Mme Régine Bernet
Membre :	Mme Karin Boismoreau
Membre :	M. Christophe Roumier
Membre :	M. Bernard Teissl
Suppléant :	M. Yann Accart

10. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Le rapport suivant est présenté. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

ASPIHL - Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac :

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, faite par le délégué, M. Dominique Weber.

M. Fabio Lecci souhaite apporter une correction à la remarque de M. Dominique Weber concernant les CHF 200'000.00 alloués à la création de nouveaux postes de travail. Contrairement à ce qui a été évoqué, cette somme ne concerne pas uniquement deux postes, mais plusieurs. En détail, CHF 150'000.00 sont destinés à l'administration, notamment pour un poste d'assistant comptable, tandis qu'un poste de technicien est également prévu. Toutefois, le cahier des charges pour ce dernier n'a pas encore été défini.

Concernant le plan d'investissement, M. Fabio Lecci rappelle que la volonté de l'ASPIHL est de regrouper les écoles des trois communes. Ce projet vise à recentrer les élèves du primaire et à adapter les infrastructures scolaires en conséquence. Ainsi, une partie des fonds disponibles sera utilisée pour ce projet, notamment pour le développement du collège de La Tronchenaz, qui accueillera des classes secondaires, tandis qu'un autre établissement sera dédié aux plus jeunes élèves.

M. Dominique Weber précise que seules les questions liées aux CHF 200'000.00 ont entraîné des divergences entre les deux délégués, ce qui explique pourquoi le rapport n'a été signé que par lui-même.

11. Divers et propositions individuelles

Sortie des aînés, le Président

Au nom de Mme Brigitte Sculati et de sa maman, Mme Ginette Berset, le Président remercie la Municipalité pour l'organisation de la sortie des aînés en septembre. Elles expriment leur gratitude et soulignent avoir passé une excellente journée.

Ramassage des déchets, M. Olivier Pautrel

M. Olivier Pautrel reçoit la confirmation que seul le ramassage des déchets ménagers aura désormais lieu le lundi, tandis que celui du compost restera fixé au mardi. Le document récapitulatif annuel 2025 sera distribué en tout-ménage d'ici la fin de l'année.

Conseil général ou conseil communal pour la législature 2026-2031, la Syndique

Une décision devra être prise quant au dépôt d'un préavis pour le passage à un Conseil communal pour la prochaine législature 2026-2031. Ce préavis devra être déposé au plus tard fin juin 2025. À ce jour, la population de Rennaz ne dépasse pas les 1'000 habitants. Le passage obligatoire à un Conseil communal dépendra des chiffres officiels arrêtés au 31 décembre 2024. Ce sujet figurera donc à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Participation au Conseil général, M. Olivier Pautrel

M. Olivier Pautrel, en référence à la question du passage à un Conseil communal pour la prochaine législature, souligne qu'il est regrettable de constater la faible participation ce soir. Il encourage vivement les membres inscrits à assister aux séances, soulignant l'importance de leur présence. Cette remarque est soutenue par l'ensemble du Conseil général, qui partage cette préoccupation.

Problèmes de fonctionnement des Moloks, Mme Nicole Cosandey

Mme Nicole Cosandey signale que de nombreuses pannes des Moloks ont été constatées, leur mauvais fonctionnement devenant récurrent.

Mme Carine Boulard, qui suit ce dossier, confirme que ces dysfonctionnements sont indépendants de la Commune et qu'ils concernent le système lui-même. Elle exprime également son mécontentement face à la situation. Actuellement, les interventions sont jugées insuffisantes. Un problème répétitif concerne notamment les cartes d'accès, qui fonctionnent mal.

Face à ces désagréments, la Municipalité, mécontente, prévoit d'adresser un courrier de doléances à l'entreprise Optiwaste afin d'exiger des solutions rapides et efficaces.

Par ailleurs, Mme Arlette Borloz signale un problème spécifique au Molok du Marais-Rond, dont la trappe ferme mal, laissant l'accès légèrement ouvert. Mme Carine Boulard en prend bonne note.

Préavis sur les statuts d'EPUDEHL, M. Christophe Roumier

M. Christophe Roumier demande des nouvelles sur l'avancée des discussions concernant les statuts d'EPUDEHL et souhaite connaître l'opinion des autres communes à ce sujet.

M. Dominique Weber explique qu'une quinzaine de questions ont été soulevées par les cinq communes du Haut-Lac lors d'une séance commune. Cependant, aucune réponse n'a été fournie à ce jour. Le Président ne semblait pas disposé à y répondre. Depuis cette rencontre, la Commission ad hoc n'a reçu aucune nouvelle concernant la suite du préavis.

Mme Jessica Riedi-Savoyen ajoute un complément d'information. Elle précise que, lors de la dernière assemblée, voyant que le sujet des statuts était trop complexe, le Président avait suggéré de maintenir les statuts tels qu'ils avaient été transmis, sans modification. Il estimait que cela devait être soumis à une votation. Si les Conseils des cinq communes ne parvenaient pas à se mettre d'accord, les statuts actuels resteraient inchangés, préservant ainsi le statu quo. Elle mentionne également que le Président avait évoqué une situation de « cafouillis » autour de ce dossier.

M. Pierre Henri Légeret confirme cette situation.

Départ de M. Pierre Henri Légeret, Mme Muriel Ferrara

La Syndique s'exprime :

" Pierre Henri, aujourd'hui c'est un moment un peu spécial, rempli à la fois de gratitude et de nostalgie, car c'est ton dernier Conseil général en tant que municipal. Tu t'apprêtes à tourner une page importante en mettant fin à ton engagement en tant qu' élu. On ne va plus entendre, à la fin de tes communications : "Vous avez une question ?" Ton aventure ici a commencé il y a plus de 12 ans, le 17 juin 2012. Tu as pris tes fonctions le 1er septembre de la même année. Depuis, tu as été un pilier de la Commune, toujours là avec ton dévouement et ta passion. Tu n'as jamais compté ton temps ni ton énergie pour le bien-être des habitants. Au fil des années, tu as su écouter, conseiller et agir avec beaucoup de bienveillance et de détermination. Ta sensibilité a été au service de nombreux projets, que ce soit pour les aménagements, le soutien des associations ou simplement pour discuter avec les citoyens. Tu as toujours répondu présent. Tu n'as pas hésité à dépasser ce qu'on attend d'un élu pour t'investir pleinement.

Ces dernières années, on sait que ça n'a pas été facile pour toi, surtout du point de vue de ta santé, qui t'a freiné dans tes projets. Mais malgré tout, tu es resté fidèle à ton engagement. Tu as continué à donner le meilleur de toi-même, et pour ça, on te tire notre chapeau.

Mais bien sûr, il faut aussi remercier ton épouse Madeleine, qui a été un soutien indéfectible à tes côtés, tout au long de ton parcours. Son rôle, souvent discret mais essentiel, a été une vraie force. Elle a, elle aussi, contribué à la vie de notre Commune et nous lui en sommes reconnaissants.

Même si tu quittes aujourd'hui ton rôle de municipal, on sait que ton lien avec cette Commune reste fort. Alors ce n'est pas vraiment un adieu, mais juste un au revoir.

Je tiens à te dire un immense merci pour tout ce que tu as fait : ton travail, ta gentillesse et ta disponibilité. On te souhaite de profiter pleinement de cette nouvelle étape, de prendre soin de toi et de savourer du temps avec ceux que tu aimes. Et bien sûr, tu seras toujours le bienvenu ici, plutôt comme auditeur que comme orateur. Merci, Pierre Henri ! "

M. Pierre Henri Légeret est ovationné par l'Assemblée en remerciement du travail accompli. Très ému, il remercie ses collègues et toutes les personnes présentes.

Mme Muriel Ferrara souhaite à l'Assemblée un joyeux Noël et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Départ de M. Yvan Burnier de la présidence, Mme Stéphanie Luneau

La Vice-présidente s'exprime :

" C'est avec plaisir que je reprends la parole au nom du bureau et de l'Assemblée pour remercier M. Yvan Burnier, qui a présidé notre Conseil pendant plus de trois ans et demi. Nous lui rendons hommage pour le travail accompli et son engagement pendant ces années.

Nous lui souhaitons, comme tout bon Vaudois « tout de bon », pour la suite en tant que municipal de notre belle commune."

Le Président, touché, remercie l'Assemblée et souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h40 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape de Noël.

Au nom du Conseil général



Le Président
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl



Rennaz, le 30 mars 2025